Communauté de Communes
de la Région d'Audruicq

AVIS AU PUBLIC

Consultation du public sur les projets de modifications simplifiées n°2 et n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Par arrêtés en date du 19 juillet 2021, Madame la Présidente de la CCRA a prescrit les procédures de modifications simplifiées n°2 et 3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et l'ouverture de la consultation du public.

La procédure de modification simplifiée n°2 doit permettre d'ajuster la rédaction des articles 1 et 2 du règlement écrit de la zone agricole A, et plus particulièrement du sous-secteur Ae qui correspond aux activités économiques isolées dans la plaine agricole, afin de permettre la réalisation d'un projet d'hébergements touristiques insolites sur la Commune d'Oye-Plage.

La procédure de modification simplifiée n°3 doit permettre de lever l'emplacement réservé n°1 sur la Commune d'Oye-Plage.

La consultation du public se déroulera en Mairie d'Oye-Plage ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes de la Région d'AUDRUICQ (Maison Rurale, 66 Place du Général de Gaulle 62370 AUDRUICQ) **du lundi 6 septembre 2021 au vendredi 8 octobre 2021 à 12 heures.**

Pendant la durée de la consultation, les dossiers présentant les projets de modifications simplifiées ainsi qu'un registre pour chaque modification permettant de consigner les observations du public seront mis à disposition du public en Mairie d'Oye-Plage ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes de la Région d'AUDRUICQ, pendant les jours et horaires d'ouverture au public. Le public pourra également envoyer ses observations à l'adresse mail dédiée consultationdupublic@ccra.fr, en précisant dans l'objet « modification simplifiée n°2 du PLUi » ou « modification simplifiée n°3 du PLUi »